

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 juillet 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-07-595 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 juillet 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.11 Décret / Déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) / 2019 / Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 4.12 La Grande Vadrouille 2019 / Autorisation et aide financière
- 7.10 Service des travaux publics / Promotion / Contremaître – Bâtiments
- 12.1 Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services / Ville de L'Île-Cadieux / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 17 juin 2019 ainsi que séance extraordinaire du 25 juin 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2019
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Nomination du maire suppléant / Mois d'août, septembre, octobre et novembre 2019
 - 4.5 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf 2019 / Commandite
 - 4.6 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2019 / Location de quais / Aide financière additionnelle
 - 4.8 Motion de félicitations au Service des loisirs et de la culture / Colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville
 - 4.10 Nourri-Source La Presqu'île / Salon de la famille et Grand Défi Allaitement 2019 / Aide financière

- 4.11 Décret / Déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) / 2019 / Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 4.12 La Grande Vadrouille 2019 / Autorisation et aide financière
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Avenant / Permis d'occupation / MTQ / Lot 1 546 489 / Occupation temporaire / Installation d'une scène / Festival de musique Artefact / Autorisation de signature
 - 5.3 Bail / Commission scolaire des Trois-Lacs / Lot 3 285 778 / 1255-1257, rue Émile-Bouchard / Autorisation de signature
 - 5.4 Entente / Occupation du domaine public / Lot 4 559 873 / Rue Émile-Bouchard / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 juin 2019
 - 6.2 Entente / MTQ / Réhabilitation de la route Harwood / Confirmation de la fin des travaux
 - 6.3 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1784 / Acquisition du lot 3 285 778 / Approbation MAMH
- 7. Ressources humaines**
 - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.3 Service des eaux / Création de poste / Technicien-inspecteur
 - 7.4 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier – Aqueduc et égouts
 - 7.5 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Préposée à l'horticulture
 - 7.6 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier-opérateur-concierge
 - 7.7 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Concierge
 - 7.8 Service des eaux / Confirmation de poste / Concierge
 - 7.9 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
 - 7.10 Service des travaux publics / Promotion / Contremaître – Bâtiments
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Renouvellement / Contrat de service / Câblodistributeur / Mesures d'urgence / Autorisation de signature
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Programme de soutien à la réalisation de politiques et plans d'action en faveur des aînés / Secrétariat aux aînés / Participation financière du ministère de la Santé et des Services sociaux
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services / Ville de L'Île-Cadieux / Autorisation de signature
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-37 / Services professionnels / Architecture / Réaménagement et mise aux normes / Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme
 - 13.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-35 / Fourniture d'une camionnette Ford F-150
 - 13.3 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-38 / Fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine
 - 13.4 Disposition de biens excédentaires / Autorisation

- 13.5 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2019-2020
- 13.6 Financement / Acquisition et installation d'une plateforme d'acier pour camionnette Ford F-550
- 13.8 Contrats / Achat de matériaux / Location de biens / Cas de force majeure / Inondations / Décret et rapport du maire / Article 573.2 de la Loi sur les cités et villes

14. Eaux

15. Génie

- 15.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1770.01.1 / Services professionnels / Surveillance / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé face au lot 1 546 382
- 15.3 Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.07 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1766
- 15.4 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration
- 15.5 Ordres de changement n^{os} 4 et 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 / Entrepreneur général / Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux / Règlement n° 1752
- 15.6 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1776.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste
- 15.7 Ordres de changement n^{os} 6, 7, 9 et 10 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 juin 2019
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 juin 2019
- 16.3 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 111, rue Joseph-Carrier / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19-06-75
- 16.5 Dérogation mineure / 5320, route Harwood / Marge latérale et total des marges / Lot 1 830 101 / Zone H5-906 / CCU n° 19-06-77
- 16.15 Usage conditionnel / 1201, montée Labossière / Agrandissement de l'usage C4 / Lot 2 802 509 / Zone I3-831 / CCU n° 19-06-87
- 16.17 PIIA / 2505, chemin de la Petite-Rivière / Portes de garage, unités de climatisation et réaménagement de l'aire de stationnement / Lots 3 860 074, 3 860 075 et 3 860 079 / Zone C4-833 / CCU n° 19-06-89
- 16.23 Dérogation mineure / 3140, rue du Ravin-Boisé / Marge avant / Lot 5 591 971 / Zone H1-914 / CCU n° 19-06-95
- 16.25 Adoption de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52 / Tenue de registre
- 16.27 Dépôt / Plan de déplacement / Programme « À pied, à vélo, ville active » / École de l'Hymne-au-Printemps

16.28 Modification du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 – Modifier l'aire d'affectation du sol Industrie de prestige (I-P) pour les lots 3 374 798, 3 374 799, 3 374 800, 3 374 801, 3 374 804, 3 374 805, 3 976 920, 3 976 928 par une aire d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) / Modification du Règlement de zonage n° 1275 – Retirer de la zone Industrie I1-643 les lots 3 374 798, 3 374 799, 3 374 800, 3 374 801, 3 374 804, 3 374 805, 3 976 920 et 3 976 928 et de les inclure dans une zone Habitation (H) / Parc d'affaires Henry-Ford

17. Environnement

18. Réglementation

18.1 Adoption / Règlement n° 2005-10 / Fonds de roulement

18.2 Adoption avec changements / Règlement n° 1781 / Nuisances (RMH 450)

18.3 Adoption / Règlement n° 1782 / Systèmes d'alarme (RMH 110)

18.4 Adoption / Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments

18.5 Adoption / Règlement n° 1586-05 / Matières résiduelles / Mise à jour de dispositions / Résidus encombrants / Fréquence des collectes / Infractions

18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-27 / Stationnement (RMH 330) / Prolongation de l'interdiction de stationnement / Rue Jean-Béliveau

19. Direction générale

19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-07-596 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 17 juin 2019;
- séance ordinaire du 17 juin 2019;
- séance extraordinaire du 25 juin 2019.

« ADOPTÉE »

19-07-597 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2019

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 25 juin 2019 et il en résume les décisions prises.

19-07-598 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-07-599 Nomination du maire suppléant / Mois d'août, septembre, octobre et novembre 2019

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère M^{me} Jasmine Sharma soit nommée maire suppléante pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2019.

« ADOPTÉE »

**19-07-600 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges /
Tournoi de golf 2019 / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel formulée par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges, à titre de commandite « partenaire Rallye », dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 21 août 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-07-601 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de
Vaudreuil-Dorion 2019 / Location de quais / Aide financière additionnelle**

CONSIDÉRANT la tenue des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion du 7 au 9 juin 2019, organisées par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics n'était pas en mesure de procéder à l'installation des quais vu le retard de leurs échéanciers occasionné par la crue printanière exceptionnelle de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que l'activité de rabaska est très populaire auprès des festivaliers et que son annulation aurait eu un impact important sur la tenue des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 828,10 \$ soit remboursée au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour le coût de location et d'installation des quais dans le cadre de la tenue des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-07-602 Motion de félicitations au Service des loisirs et de la culture / Colloque
annuel du réseau Les Arts et la Ville**

CONSIDÉRANT la tenue les 5, 6 et 7 juin 2019, à Vaudreuil-Dorion, du 32^e Colloque du réseau Les Arts et la Ville sous le thème *La culture, une rencontre qui transforme*;

CONSIDÉRANT toutes les activités entourant cet évènement et leur succès;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adresse ses félicitations au Service des loisirs et de la culture pour l'organisation du 32^e colloque du réseau Les Arts et la Ville.

« ADOPTÉE »

19-07-603 Nourri-Source La Presqu'île / Salon de la famille et Grand Défi Allaitement 2019 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Nourri-Source La Presqu'île dans le cadre du Salon de la famille et Grand Défi Allaitement 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 385 \$ soit versé à Nourri-Source La Presqu'île à titre d'aide financière dans le cadre du Salon de la famille et Grand Défi Allaitement qui aura lieu le 5 octobre 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-604 Décret / Déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) / 2019 / Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT le projet de décret publié dans la Gazette officielle du Québec le 17 juin 2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

CONSIDÉRANT les cartes publiées sur le site du Centre d'expertise hydrique du Québec en lien avec ce projet de décret, mentionnées à l'annexe 2 de ce dernier;

CONSIDÉRANT que la zone d'intervention spéciale identifiée sur ces cartes couvre beaucoup plus de territoire que les zones qui ont été affectées par les inondations historiques de 2017 et 2019;

CONSIDÉRANT que la zone d'intervention spéciale inclut des terrains se trouvant à plus de 4 mètres d'altitude plus haut que le niveau de l'eau maximum atteint lors des inondations de 2017 et 2019;

CONSIDÉRANT que la cartographie, telle que projetée pour la Ville de Vaudreuil-Dorion, ferait passer de 22 résidences en zone inondable 0-20 ans à 1 578 résidences dans la zone d'intervention spéciale;

CONSIDÉRANT que la valeur foncière approximative des propriétés actuellement dans la zone 0-20 ans est de 19 M\$ et que la valeur foncière approximative des propriétés qui se retrouveraient en zone d'intervention spéciale serait de 675 M\$;

CONSIDÉRANT l'effet que le décret aurait sur la valeur des propriétés incluses dans la zone d'intervention spéciale, leur assurabilité et la possibilité aux propriétaires de rénover ou de vendre leur propriété;

CONSIDÉRANT que plus de 70 % des résidences incluses à la zone d'intervention spéciale n'ont pas été affectées lors des inondations de 2017 et 2019 et que plus de 97 % de celles-ci n'ont pas été inondées en 2019;

CONSIDÉRANT que la zone d'intervention spéciale pourrait être maintenue pendant plusieurs mois, voire plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le texte du projet de décret est trop vague pour être applicable par les villes et qu'il laisse trop de place à interprétation tant au niveau légal que pratique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion détient des données cartographiques précises sur les terrains affectés par les inondations de 2017 et 2019 et qu'elle est prête à collaborer avec le MAMH pour une redéfinition de la zone d'intervention spéciale sur son territoire en fonction de cette cartographie, conformément aux ATTENDU du décret;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'annuler le décret en revoyant la cartographie qui s'y rattache laquelle devra se baser sur les données réelles des inondations de 2017 et 2019 (niveau de 24.70 mètres du lac des Deux-Montagnes);

QUE dans l'optique où le MAMH maintiendrait la zone d'intervention spéciale telle que présentée, de permettre aux villes l'expansion de leur périmètre urbain afin de compenser pour la perte des infrastructures locales, des terrains, et de la richesse foncière qui s'y rattache. Le ratio de compensation en expansion de périmètre urbain devra être de 2 pour 1, afin de compenser pour les investissements requis en infrastructures locales.

« ADOPTÉE »

19-07-605 La Grande Vadrouille 2019 / Autorisation et aide financière

CONSIDÉRANT la demande formulée par le club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Soulanges pour la tenue de la 37^e édition de La Grande Vadrouille;

CONSIDÉRANT la demande visant à réitérer le soutien financier pour l'acquisition des médailles à l'effigie de l'organisme et de la Ville pour la 37^e édition de l'événement;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de promouvoir l'activité physique chez les moins de 18 ans;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la tenue de la 37^e édition de La Grande Vadrouille dans certaines rues de la Ville le 15 septembre 2019, conditionnellement toutefois à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

QUE soit autorisée, de plus, la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QU'un montant n'excédant pas 2 500 \$ soit versé à l'organisme pour l'achat de médailles à l'effigie de l'organisme et de la Ville;

QUE soit remboursé au Club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Soulanges le coût des inscriptions des résidents de Vaudreuil-Dorion âgés de moins de 18 ans, et ce, sur présentation, par ledit organisme, d'une preuve de vérification d'identité des participants;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-606 Avenant / Permis d'occupation / MTQ / Lot 1 546 489 / Occupation temporaire / Installation d'une scène / Festival de musique Artefact / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 16-03-169 autorisant l'entente avec le ministère des Transports (MTQ) pour la permission d'occupation du lot 1 546 489 sis sur l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la Ville est l'hôte du Festival de musique Artefact ayant lieu annuellement au mois de juillet;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'utiliser le lot 1 546 489 pour y installer une scène présentant la tenue de spectacles;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par la Ville et acceptée par le MTQ, afin d'utiliser ledit lot à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser la signature d'un avenant à la permission d'occupation avec le MTQ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant à la permission d'occupation, transmis par le MTQ le 19 juin 2019, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-07-607 Bail / Commission scolaire des Trois-Lacs / Lot 3 285 778 / 1255-1257, rue Émile-Bouchard / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-418 prévoyant l'acquisition du lot 3 285 778, correspondant au 1255-1257, rue Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT la demande de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la location dudit bâtiment pour une période initiale de trois années;

CONSIDÉRANT l'article 29 paragraphe 1.1 de la Loi sur les cités et Villes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail d'une durée de trois ans, avec deux options de prolongation d'une année chacune, avec la Commission scolaire des Trois-Lacs, pour la location du bâtiment sis sur le lot 3 285 778, portant l'adresse du 1255-1257, rue Émile-Bouchard, et ce, pour un loyer de base mensuel de 14 162 \$ taxes applicables non comprises, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la greffière adjointe publie l'avis requis conformément à l'article 29 de la Loi sur les cités et Villes.

« ADOPTÉE »

19-07-608 Entente / Occupation du domaine public / Lot 4 559 873 / Rue Émile-Bouchard / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande formulée par Complexe de la Gare Vaudreuil inc., promoteur et gestionnaire immobilier, à l'effet d'occuper une partie du lot 4 559 873 correspondant à un terrain vacant sis sur la rue Émile-Bouchard, le tout temporairement et aux fins d'y aménager un chemin d'accès temporaire pour faciliter la construction d'un projet d'habitation multilocatif sur le lot 6 232 150;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure avec Complexe de la Gare Vaudreuil inc, une entente lui permettant d'occuper le domaine public temporairement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Complexe de la gare Vaudreuil inc, pour l'occupation d'une partie du lot 4 559 873, d'une superficie de 2 430 mètres carrés, du 1^{er} juin 2019 au 19 juillet 2019 inclusivement, et ce, pour une contrepartie totale de 5 505 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

19-07-609 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 juin 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 14 juin 2019 totalisant un montant de 1 528 390,68 \$.

19-07-610 Entente / MTQ / Réhabilitation de la route Harwood / Confirmation de la fin des travaux

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-812 autorisant la signature de l'entente avec le Gouvernement du Québec (MTQ) en vue d'établir les responsabilités et les obligations des parties concernées en regard du versement d'une contribution aux fins de la réalisation du projet de réhabilitation de la route Harwood entre les autoroutes 40 et 20 reconnu admissible dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Ville doit présenter au MTQ une résolution confirmant la fin des travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer au MTQ que les travaux visés par l'entente AIRRL-2016-326 visant la réhabilitation d'une partie de la route Harwood sont terminés et que le coût total de ces travaux s'élève à 3 915 553 \$.

« ADOPTÉE »

19-07-611 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1784 / Acquisition du lot 3 285 778 / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 25 juin 2019, le Règlement d'emprunt n° 1784 autorisant l'acquisition du lot 3 285 778 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 940 550 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 2 940 550 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-07-612 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 19 juin 2019.

« ADOPTÉE »

19-07-613 Service des eaux / Création de poste / Technicien-inspecteur

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service des eaux;

CONSIDÉRANT les présentations de M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, au Conseil les 29 janvier 2018 et 27 mai 2019 au cours desquelles la création du poste de technicien-inspecteur – Eaux a été recommandée et accueillie favorablement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la création du poste de technicien-inspecteur – Eaux au sein du Service des eaux en date de la présente et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 10 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale le 27 mai 2019 et dûment cosignée le 28 mai 2019;

QUE ledit poste relève du directeur du Service des eaux;

ET QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

19-07-614 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier – Aqueduc et égouts

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 4 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 29 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-078;

CONSIDÉRANT que M. Louis-Philippe Lamarre satisfait aux conditions énoncées à la lettre d'entente n° 4 en date du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives du Service des travaux publics, datée du 17 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Lamarre dans son poste de journalier – Aqueduc et égouts, et ce, en date du 19 mars 2019;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lamarre.

« ADOPTÉE »

19-07-615 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Préposée à l'horticulture

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-264;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M^{me} Jessica Lavergne réalisée par MM. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives, et Patrick Legault, contremaître – Horticulture et foresterie urbaine, datée du 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Jessica Lavergne dans son poste de préposée à l'horticulture au Service des travaux publics et que celle-ci obtienne la sécurité d'emploi, conformément à la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lavergne.

« ADOPTÉE »

19-07-616 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier-opérateur-concierge

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-294;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M. Yvon Bouffard réalisée par MM. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives, et Martin Fréchette, contremaître – Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux, datée du 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Yvon Bouffard dans son poste de journalier-opérateur-concierge au Service des travaux publics et que celui-ci obtienne la sécurité d'emploi, conformément à la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bouffard.

« ADOPTÉE »

19-07-617 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Concierge

CONSIDÉRANT les résolutions 19-03-264 et 19-05-453;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M. Alexandre LeGrand réalisée par M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture, datée du 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Alexandre LeGrand dans son poste de concierge au Service des loisirs et de la culture et que celui-ci obtienne la sécurité d'emploi, conformément à la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. LeGrand.

« ADOPTÉE »

19-07-618 Service des eaux / Confirmation de poste / Concierge

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-264;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M^{me} Annie Bergeron réalisée par M. François Joly, contremaître - Maintenance, datée du 7 juin 2019;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Annie Bergeron dans son poste de concierge au Service des eaux;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bergeron.

« ADOPTÉE »

19-07-619 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Mickael Foisy-Grenier, pompier à temps partiel, adressée à M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, le 25 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Foisy-Grenier, et ce, à compter du 8 juin 2019;

QUE la Ville remercie M. Foisy-Grenier pour son travail accompli au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

19-07-620 Service des travaux publics / Promotion / Contremaître – Bâtiments

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 28 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la promotion de M. Jean-Luc Boucher au poste régulier de contremaître – Bâtiments au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 3 juillet 2019, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Boucher aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Boucher;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-621 Renouvellement / Contrat de service / Câblodistributeur / Mesures d'urgence / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 16-02-111 autorisant l'abonnement de 36 mois pour la programmation « À la Carte 15 » à Bell Fibe TV, ainsi que pour un accès Internet d'affaires Fibe 10/10 à Bell Marchés Affaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de ces abonnements en cas de mesures d'urgence pour l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la reconduction automatique prévue à l'article 16 dudit contrat, pour une durée de 36 mois, laquelle s'est effectuée le 17 février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le renouvellement de l'abonnement de 36 mois à Bell Fibe TV, et ce, pour un montant mensuel de 135,81 \$, excluant les taxes applicables;

QUE la Ville autorise le renouvellement de l'abonnement de 36 mois pour un accès Internet d'affaires Fibe 10/10 auprès de Bell Marchés Affaires, et ce, au montant mensuel de 71 \$, excluant les taxes applicables;

QUE la Ville autorise le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion aux contrats mentionnés ci-dessus, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-622 Programme de soutien à la réalisation de politiques et plans d'action en faveur des aînés / Secrétariat aux aînés / Participation financière du ministère de la Santé et des Services sociaux

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la réalisation de politiques et de plans d'actions qui vise à :

- encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté;
- concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et que celle-ci a été acceptée et subventionnée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer au Programme de soutien au programme MADA 2019-2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2019-2020;

QUE M^{mes} Céline Chartier, Diane Morin et Jasmine Sharma soient les élues responsables des questions en lien avec le programme MADA.

« ADOPTÉE »

19-07-623 Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services / Ville de L'Île-Cadieux / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la fourniture de services de sécurité incendie avec la Ville de L'Île-Cadieux se terminait le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les résolutions 19-01-002 et 19-05-393 autorisant la prolongation de ladite entente jusqu'au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Ville de L'Île-Cadieux selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente daté du 2 juillet 2019.

« ADOPTÉE »

19-07-624 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-37 / Services professionnels / Architecture / Réaménagement et mise aux normes / Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels d'architecture en vue du réaménagement et de la mise aux normes du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 21 juin 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-37;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour les services professionnels d'architecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence J. Dagenais architecte + associés inc., 10, boulevard d'Anjou, bureau 200, Châteauguay (Québec), J6K 1B7, pour ces services professionnels d'architecture, et ce, pour un montant de 45 328,89 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-37;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-625 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-35 / Fourniture d'une camionnette Ford F-150

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une camionnette - Ford F-150, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 10 juin 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-35;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour l'achat de véhicule;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'une camionnette – Ford F-150 neuve (année 2019), et ce pour un montant de 42 078,55 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-35;

QUE cette acquisition ainsi que les fournitures et accessoires requis soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-626 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-38 / Fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 26 juin 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-38;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour l'achat de véhicule;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Advantage Ford inc., 30, boulevard Don Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, pour la fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine neuve, et ce, pour un montant de 41 345,01 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-38;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-627 Disposition de biens excédentaires / Autorisation

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession des biens usagés excédentaires dont elle désire se départir;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la gestion de la vente de ces biens;

CONSIDÉRANT la liste des biens à être vendus datée du 18 juin 2019 par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement soit autorisé à mandater le CSPQ afin que soient vendus au plus offrant chacun des items énumérés à ladite liste.

« ADOPTÉE »

19-07-628 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2019-2020

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-394 mandatant l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor, le contrat pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour le territoire G;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée l'adjudication du contrat à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor, 755, boulevard Saint-Jean, bureau 700, Pointe-Claire (Québec), H9R 5M9, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2019-2020, et ce, pour un prix unitaire de :

- 93,19 \$ par tonne métrique, avec transport, excluant les taxes applicables;
- 84 \$ par tonne métrique (dépôt à Valleyfield), sans transport, excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces achats, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-629 Financement / Acquisition et installation d'une plateforme d'acier pour camionnette Ford F-550

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 15 976,03 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation d'une plateforme d'acier pour camionnette F-550;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-630 Contrats / Achat de matériaux / Location de biens / Cas de force majeure / Inondations / Décret et rapport du maire / Article 573.2 de la Loi sur les cités et villes

CONSIDÉRANT que la crue des eaux du lac des Deux-Montagnes de la rivière des Outaouais a entraîné des inondations dans certains secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT que le niveau des eaux du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Outaouais a atteint une hauteur nécessitant la construction de digues pour protéger les bâtiments et l'empierrement des berges pour éviter l'érosion;

CONSIDÉRANT qu'une quantité considérable de sacs de matériaux granulaires et de « new jersey » ont été utilisés pour ériger des digues aux endroits stratégiques sur le pourtour des bâtiments et des voies publiques ainsi que pour rendre étanche les regards d'égout et puisards de plusieurs rues;

CONSIDÉRANT également que l'empierrement des rives de l'avenue Saint-Charles, du chemin des Chenaux et du chemin de l'Anse a dû être fait afin de protéger les berges contre l'érosion et ainsi éviter la détérioration sérieuse des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT aussi que certaines rues ont été rehaussées afin de permettre et maintenir la circulation, entre autres, pour les véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT que le comité des mesures d'urgence a demandé, lors de réunions tenues dès le 18 avril 2019, à la suite d'une recommandation verbale de M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et coordonnateur des mesures d'urgence, de procéder à l'achat des matériaux ou à la location des biens et services nécessaires à l'exécution des travaux ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT le rapport écrit de M. Tommy Thibault en date du 27 juin 2019, lequel établit le montant exact desdites dépenses, lesquelles s'établissent comme suit :

Fournisseur	Produits/Services	Montant	Date CMU	Justification
Sable Marco inc.	Fourniture de sacs de sable	59 922,18 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Construction de digues
Sacs Industriels inc.	Fourniture de sacs de sable vide	50 494,16 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Construction de digues
Centre de Rénovation Ile-Perrot inc.	Fourniture de sacs et polyéthylène	43 544,91 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Construction de digues
Centre de location d'outils et d'équipements André inc.	Location de pompes à essence, pompes submersibles, boyaux, brouettes motorisées, mini-chargeur	55 797,68 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Évacuation de l'eau des sous-sols, des rues et des égouts pluviaux. Location de machinerie pour la journée d'enlèvement des sacs de sable
Location équipements Battlefield	Location de pompes à essence, pompes submersibles, boyaux	178 443,73 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Évacuation de l'eau des sous-sols, rues et stations de pompage
Toromont Cat (Québec)	Location de génératrices	35 695,75 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Location de génératrices pour assurer le fonctionnement en cas de pannes d'électricité
Signal Services	Location de « new Jersey »	48 844,80 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Mur de rétention d'eau
Carrière Dolomites inc.	Fourniture de pierres concassées calibre 4"-8"	41 079,98 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Stabilisation des berges chemin de l'Anse, chemin des Chenaux
9362-8428 Québec inc.	Location et installation de ballons obturateurs	75 398,58 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Obturation des émissaires d'égouts pluviaux
Entreprises Simon Besner	Location de machineries	42 199,38 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Location de machineries et travaux d'empierrement
Services Matrec inc.	Site de disposition des sacs de sable	32 192,39 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Fourniture d'un site de disposition et revitalisation du contenu des sacs de sable et autres matériaux granulaires
Sous-Poste De Camionnage En Vrac	Location de camions avec chauffeur	52 165,54 \$	En continu dès le 18 avril 2019	Transport de matériaux granulaires

CONSIDÉRANT l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19) qui permet au Conseil municipal de passer outre au processus d'appel d'offres dans les cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer les équipements municipaux;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le dépôt du Décret et rapport du maire daté du 27 juin 2019 et que les décisions qu'il contient soient ratifiées.

« **ADOPTÉE** »

19-07-631 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1770.01.1 / Services professionnels / Surveillance / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé face au lot 1 546 382

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de surveillance des travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé face au lot 1 546 382, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 juin 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans dans le document de demande de prix n° 401-110-19-R1770.01.1;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission par le fournisseur ayant obtenu le plus bas prix, en l'occurrence Groupe Civitas inc., 3100, boulevard de la Concorde Est, bureau 211, Laval (Québec), H7E 2B8, pour les services professionnels de surveillance des travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé face au lot 1 546 382, et ce, pour un montant de 33 515,21 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces services professionnels de surveillance, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-632 Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.07 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1766

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes - appel d'offres n° 401-110-19-R1766.07 » totalisant un montant de 27 238,41 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-633 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final, contenus au document préparé par le contrôleur de projet – PCO en date du 18 juin 2019, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public 401-110-19-R1779.01 pour des services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance dans le cadre des travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

19-07-634 Ordres de changement n^{os} 4 et 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 / Entrepreneur général / Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux / Règlement n° 1752

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 4 et 5 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 » totalisant un montant de 5 099,69 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-635 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1776.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste - appel d'offres n° 401-110-19-R1776.03 » totalisant un montant de 1 890 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-636 Ordres de changement n^{os} 6, 7, 9 et 10 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n^o 1730

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 6, 7, 9 et 10 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'approvisionnement en eau potable secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie - appel d'offres n^o 401-110-18-R1730.05 » totalisant un montant de 24 844,34 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-637 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 juin 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 juin 2019.

« ADOPTÉE »

19-07-638 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 juin 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 11 juin 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n ^o 19-06-76	2364, chemin du Fief / Modification au projet de construction résidentielle / Lot 3 402 023 / Zone A-903
CCU n ^o 19-06-78	1477, rang Saint-Antoine / Construction d'un garage détaché / Lot 1 543 822 / Zone A-837
CCU n ^o 19-06-79	262, avenue des Cèdres / Construction d'un garage détaché / Lot 1 546 318 / Zone H1-525
CCU n ^o 19-06-80	17, rue Saint-Louis / Construction résidentielle / Lot 6 220 759 / Zone H2-252
CCU n ^o 19-06-81	24, rue Saint-Michel / Remplacement de fenêtres / Lot 1 675 470 / Zone C2-256
CCU n ^o 19-06-82	501, boulevard Harwood / Rénovations extérieures / Lot 3 851 375 / Zone P2-761
CCU n ^o 19-06-83	3405, rue F.-X.-Tessier / Agrandissement d'un bâtiment industriel / Lot 3 934 143 / Zone I2-128
CCU n ^o 19-06-84	370, rue Joseph-Carrier / Agrandissement d'un bâtiment industriel / Lot 1 674 040 / Zone I2-128

CCU n° 19-06-85	3130 et 3150, boulevard de la Gare / Agrandissement et réfection des façades / Lot 4 365 809 / Zone C3-357
CCU n° 19-06-86	2400, rue Henry-Ford / Construction industrielle / Lot 6 266 019 / Zone I2-652
CCU n° 19-06-88	1201, montée Labossière / Agrandissement d'un bâtiment industriel / Lot 2 802 509 / Zone I3-831
CCU n° 19-06-90	414, avenue Saint-Charles / Ajout d'un garde-corps à la galerie / Lot 1 675 408 / Zone P2-350
CCU n° 19-06-91	32, rue Sainte-Julie / Revêtement extérieur, porte et fenêtres / Lot 1 675 917 / Zone H2-252
CCU n° 19-06-92	125, rue Aimé-Vincent / Enseignes aux murs et enseigne sur poteau / Lot 1 675 050 / Zone C3-127
CCU n° 19-06-93	3120, boulevard de la Gare, local 100 / Deux enseignes aux murs / Lot 4 119 362 / Zone C3-357
CCU n° 19-06-94	3080, boulevard de la Gare, local 700 / Deux enseignes aux murs / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n° 19-06-94

« ADOPTÉE »

À 20 h 28, le maire M. Guy Pilon quitte son siège.

19-07-639 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 111, rue Joseph-Carrier / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19-06-75

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 111, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble pour l'implantation d'un concessionnaire d'automobiles usagées exclusivement;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-06-75 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un concessionnaire d'automobiles usagées exclusivement à titre d'usage principal sur la propriété sise au 111, rue Joseph-Carrier, le tout tel que décrit au document argumentaire produit par le demandeur, et ce, aux conditions suivantes :

- le retrait de la tour de démonstration;
- le remplacement du revêtement métallique existant sur l'ensemble des murs du bâtiment principal par des panneaux composés en aluminium, identique à celui proposé sur le mur avant de couleur gris argent;
- la condamnation de l'entrée charretière située au nord-est de la propriété, au profit de l'aménagement d'une bande verte avec arbres. À cet effet, il serait possible d'élargir l'entrée charretière située au nord-ouest de la propriété à un maximum de 9 mètres, afin de faciliter les manœuvres des divers véhicules;
- l'interdiction de stationnement des camions de livraison sur rue;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la l'assemblée publique de consultation requise afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet il publie les avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

À 20 h 30, le maire M. Guy Pilon reprend son siège.

19-07-640 Dérogation mineure / 5320, route Harwood / Marge latérale et total des marges / Lot 1 830 101 / Zone H5-906 / CCU n° 19-06-77

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5320, route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-06-77 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5320, route Harwood, afin d'autoriser une marge latérale de 3,38 mètres et un total des marges de 5,72 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-906 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de 5 mètres et un total minimal des marges latérales de 12 mètres, et ce, conditionnellement au dépôt d'une attestation d'un ingénieur qui détermine que la structure de l'agrandissement est sécuritaire ou que les travaux requis pour le rendre sécuritaire soient réalisés conformément à la recommandation de l'ingénieur.

« ADOPTÉE »

19-07-641 Usage conditionnel / 1201, montée Labossière / Agrandissement de l'usage C4 / Lot 2 802 509 / Zone I3-831 / CCU n° 19-06-87

CONSIDÉRANT une demande de modification d'usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 1201, montée Labossière;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-06-87 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de modification d'usage conditionnel;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 1201, montée Labossière, le projet de d'agrandissement du bâtiment industriel et de ce fait l'agrandissement de l'usage C4, tel que présenté aux plans : « Agrandissement Conteneurs experts », préparés par la firme Dubé Matte Architectes, en date du 13 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-07-642 PIIA / 2505, chemin de la Petite-Rivière / Portes de garage, unités de climatisation et réaménagement de l'aire de stationnement / Lots 3 860 074, 3 860 075 et 3 860 079 / Zone C4-833 / CCU n° 19-06-89

CONSIDÉRANT la recommandation 19-06-89 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 2505, chemin de la Petite-Rivière, le projet concernant les portes de garage, les unités de climatisation et le réaménagement de l'aire de stationnement, tel que présenté au document intitulé : « Présentation CCU/Aménagement de bureaux pour professionnels/2505 chemin Petite Rivière, Vaudreuil-Dorion », préparé par la firme Cormier Lefebvre Architectes, en date du 10 mai 2019, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- de camoufler les unités de climatisation;
- de revoir le traitement architectural des anciennes portes de garage, sur les élévations avant et arrière, par le prolongement du revêtement métallique existant sur une partie des anciennes portes afin d'atténuer l'impact visuel de ces dernières.

« ADOPTÉE »

19-07-643 Dérogation mineure / 3140, rue du Ravin-Boisé / Marge avant / Lot 5 591 971 / Zone H1-914 / CCU n° 19-06-95

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3140, rue du Ravin-Boisé;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-06-95 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3140, rue du Ravin-Boisé, afin d'autoriser une marge avant de 6,75 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-914 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale de 10 mètres.

« ADOPTÉE »

19-07-644 Adoption de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52 / Tenue de registre

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 juin 2019, par la résolution 19-06-514, le premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un usage de type microbrasserie artisanale avec les usages complémentaires et accessoires à cette dernière sur la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 juin 2019, par la résolution 19-06-573, le second projet de résolution;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis publié le 19 juin 2019, quatre demandes valides, provenant des zones contiguës H3-517, H1-518, H3-522 et H1-525, ont été déposées à l'égard de toutes les dispositions du second projet de résolution afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu d'adopter une résolution distincte puisque toutes les dispositions du second projet de résolution sont visées par les demandes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

(Monsieur Paul Dumoulin ayant voté contre)

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un usage de type microbrasserie artisanale avec les usages complémentaires et accessoires à cette dernière sur la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles, le tout tel que décrit au document argumentaire produit par le demandeur, et ce, aux conditions suivantes :

- la possibilité d'un agrandissement éventuel au bénéfice de l'espace microbrasserie et non au bénéfice de l'espace restauration et des usages accessoires et complémentaires à ce dernier;
- aucun appareil mécanique ne devra être aménagé sur un mur adjacent à une limite de propriété résidentielle;
- le respect de la capacité d'occupation maximale à 82 personnes, excluant les employés, durant les heures d'ouverture au public, tel qu'identifié au document argumentaire intitulé : « Demande de PPCMOI – Brasserie du Bois Blanc », daté du 6 mai 2019 (page 6);
- le respect des livraisons limitées à une par semaine, effectuées par de petits camions (maximum 26 pieds) entre 8 h et 16 h, telles qu'identifiées au document argumentaire intitulé : « Demande de PPCMOI – Brasserie du Bois Blanc », daté du 6 mai 2019 (page 6);
- l'installation d'une clôture, d'une hauteur minimale de 1,85 mètre, sur la ligne arrière de propriété, telle qu'identifiée au document argumentaire intitulé : « Demande de PPCMOI – Brasserie du Bois Blanc », daté du 6 mai 2019 (pages 6 et 7);
- le dégagement du triangle de visibilité, par le retrait des conifères ceinturant l'enseigne détachée, le tout afin de sécuriser l'intersection;
- l'ajout d'aménagements paysagers dans la cour avant;
- l'exemption de l'obligation de fournir 8 cases de stationnement, en contrepartie d'un paiement de 1 000 \$ par case, en vertu de l'article 2.2.16.1.1.4 du Règlement de zonage n° 1275. Le déficit est établi en divisant les activités se réalisant à l'extérieur des heures d'ouverture au public et celles se réalisant à l'intérieur des heures d'ouverture au public;
- les aménagements intérieurs et extérieurs devront permettre l'accessibilité universelle;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

ET QUE la procédure d'enregistrement afin de demander la tenue d'un scrutin référendaire soit tenue le 10 juillet 2019, de 9 h à 19 h.

« ADOPTÉE »

19-07-645 Dépôt / Plan de déplacement / Programme « À pied, à vélo, ville active » / École de l'Hymne-au-Printemps

CONSIDÉRANT que le programme « À pied, à vélo, ville active » vise à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment à proximité des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT que ladite démarche résulte au dépôt d'un plan de déplacement contenant des recommandations, s'il y a lieu, visant à sécuriser les déplacements actifs des usagers des écoles ciblées;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté les organismes Nature-Action Québec et Vélo-Québec pour réaliser un plan de déplacement pour l'école de l'Hymne-au-Printemps;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan de déplacement de l'école de l'Hymne-au-Printemps daté de juin 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-07-646

Modification du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 – Modifier l'aire d'affectation du sol Industrie de prestige (I-P) pour les lots 3 374 798, 3 374 799, 3 374 800, 3 374 801, 3 374 804, 3 374 805, 3 976 920, 3 976 928 par une aire d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) / Modification du Règlement de zonage n° 1275 – Retirer de la zone Industrie I1-643 les lots 3 374 798, 3 374 799, 3 374 800, 3 374 801, 3 374 804, 3 374 805, 3 976 920 et 3 976 928 et de les inclure dans une zone Habitation (H) / Parc d'affaires Henry-Ford

CONSIDÉRANT que la firme BC2, mandataire des propriétaires, a déposé simultanément une demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre le développement d'un projet résidentiel sur les lots 3 374 798, 3 374 799, 3 374 800, 3 374 801, 3 374 804, 3 374 805, 3 976 920 et 3 976 928;

CONSIDÉRANT que la demande s'avère non conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-2) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la demande s'avère non conforme au second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (PSADR-3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du SADR-2 et du PSADR-3 le site visé par la demande est localisé en plein cœur d'une zone logistique où le maintien de l'axe du corridor de commerce Ontario – Québec est priorisé;

CONSIDÉRANT que cet axe vise le développement et la consolidation des créneaux existants afin de contribuer à la compétitivité de la région métropolitaine et de favoriser la rétention et la création des emplois;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est prononcée à l'effet qu'une demande de modification des outils réglementaires de la Ville visant à permettre un développement résidentiel sur les lots visés s'avérerait non conforme au SADR-2 et PSADR-3 et qu'à cet effet, elle n'accorderait pas un certificat de conformité envers une telle demande;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir envisager une modification des outils réglementaires permettant la réalisation d'un projet résidentiel sur les lots en question, la Ville devrait présenter une demande de modification aux SADR-2 et PSADR-3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que depuis de nombreuses années, les intervenants locaux (villes, CLD/DEV-VS, MRC, chambre de commerce, associations de gens d'affaires, milieux scolaires, citoyens, etc.) clament l'importance de créer des emplois dans la région de Vaudreuil-Soulanges afin de limiter le déplacement d'une importante partie de notre population vers Montréal;

CONSIDÉRANT que 62 % de la population active (travailleurs) de la Ville de Vaudreuil-Dorion doit sortir des limites de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour travailler;

CONSIDÉRANT que l'organisme Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV-VS), qui a pour mission de favoriser l'effervescence et la croissance économique régionale, a formulé une note de travail par rapport à la demande de modification des outils réglementaires de la Ville afin de permettre un développement résidentiel sur les lots visés;

CONSIDÉRANT que dans sa note de travail, le DEV-VS insiste sur la pertinence de maintenir la vocation industrielle du site afin de répondre aux besoins d'emplois de la région et également parce que le site représente l'un des rares espaces industriels encore disponibles dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la ville, il reste approximativement 47 hectares de terrains vacants pouvant accueillir des industries de prestige, et ce, incluant le terrain des demandeurs;

CONSIDÉRANT que le site visé par la présente demande représente une superficie de 24,1 hectares;

CONSIDÉRANT que le site représente donc plus de la moitié du territoire disponible pour l'accueil des industries de prestige;

CONSIDÉRANT qu'au niveau des grandes orientations d'aménagement comprises au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270, on retrouve l'importance de maximiser le potentiel de développement industriel à long terme de la Ville, et ce, à proximité des axes de rabattement aux abords de l'autoroute 40, le tout dans une perspective de développement économique durable;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 est de renforcer et promouvoir le rôle de pôle régional de la Ville par la présence de parcs industriels d'importance, localisés stratégiquement par rapport aux axes routiers nationaux;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du volet industriel du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 est de réserver, à des fins industrielles, les terrains à fort potentiel industriel;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du volet industriel du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 est d'augmenter la proportion de l'industrie dans l'évaluation municipale, afin d'équilibrer la répartition de l'évaluation entre les différents secteurs d'activité économique et ainsi alléger le fardeau de taxation des résidents;

CONSIDÉRANT qu'au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 l'affectation « Industrie de prestige » correspond à la vitrine industrielle longeant le corridor des autoroutes;

CONSIDÉRANT que le développement du site, à des fins résidentielles, ne cadre pas avec les orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 en ce qui concerne l'importance du volet industriel de la Ville;

CONSIDÉRANT que le développement du site, à des fins résidentielles, aurait pour effet de limiter considérablement le potentiel de développement industriel du lot voisin situé au nord-ouest de la propriété;

CONSIDÉRANT que la présence d'une zone résidentielle adjacente à la propriété industrielle aurait pour conséquence d'exiger la mise en place d'une zone tampon lorsqu'une ou des industries voudraient s'y établir, ce qui viendrait diminuer les surfaces accessibles pour le développement industriel;

CONSIDÉRANT que la capacité des réseaux d'infrastructures (usines de filtration et d'épuration) a été planifiée en fonction que ce site était à vocation industrielle;

CONSIDÉRANT que pour développer le site en question, à des fins résidentielles, il serait nécessaire de sacrifier le développement d'autres sites planifiés à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que le développement du site, à des fins résidentielles, impliquerait une pression supplémentaire au niveau de l'offre de services à offrir à cette dernière (réseau routier local, déneigement, collecte des matières résiduelles, écoles, équipements sportifs, parcs, etc.);

CONSIDÉRANT que les usages industriels génèrent très peu de charges récurrentes, comparativement aux usages résidentiels;

CONSIDÉRANT que le développement du site, à des fins résidentielles, aurait pour effet de créer une discontinuité dans le prolongement des fonctions industrielles dans le parc d'affaires Henry-Ford;

CONSIDÉRANT que le site est adjacent à un tronçon de l'autoroute 30 qui possède un débit moyen annuel de 48 000 véhicules par jour, dont 17 % est composé de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT que la Direction de la santé publique de la Montérégie (DSP-M), qui a pour mission de préserver et d'améliorer la santé de la population, a formulé une recommandation défavorable par rapport à la demande de modification des outils réglementaires de la Ville afin de permettre un développement résidentiel sur les lots visés;

CONSIDÉRANT la proximité et la topographie de l'autoroute 30, la DSP-M ne considère pas le site comme étant un lieu propice et sécuritaire pour la santé d'une éventuelle population, et ce, principalement au niveau du bruit et de la qualité de l'air extérieur découlant de l'infrastructure autoroutière adjacente au site;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, le développement de la Ville de Vaudreuil-Dorion s'est toujours planifié et réalisé afin d'éviter le développement de quartiers résidentiels à proximité des axes autoroutiers;

CONSIDÉRANT qu'il est cohérent de maintenir les usages « non sensibles » de types commercial ou industriel à proximité des axes de transport majeurs, telle une autoroute;

CONSIDÉRANT que l'affectation actuellement industrielle du site constitue une zone tampon entre l'autoroute et les zones résidentielles existantes;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, en effectuant une planification détaillée du site, d'assurer le développement d'une vocation industrielle qui aurait pour effet de créer une importante zone tampon entre l'autoroute 30 et les zones résidentielles existantes et qui, de surcroît, serait aménagée dans l'optique de minimiser les impacts sur lesdites zones résidentielles (normes pour le positionnement des aires de chargement et de déchargement, pour la localisation des entrées et sorties des véhicules lourds, pour la largeur et la composition de la zone tampon, etc.);

CONSIDÉRANT que le développement du site, à des fins résidentielles, aurait pour effet de limiter le potentiel d'attraction des sites à requalifier ou revitaliser ailleurs sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT qu'au regard des besoins anticipés au niveau résidentiel, les perspectives démographiques prévoient l'arrivée de 8 634 ménages d'ici 2031;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, les projections de développement des sites à requalifier ou revitaliser permettent de répondre aux besoins en matière d'offre d'espaces résidentiels, et ce, sans avoir à modifier les outils réglementaires et sans avoir à sacrifier des espaces destinés à des usages industriels qui s'avèrent de plus en plus rares sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à lui seul, le secteur de revitalisation Harwood/De Lotbinière permet d'envisager l'ajout d'un maximum de 8 673 logements, ce qui répond aux besoins anticipés d'ici 2031;

CONSIDÉRANT que le Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville recommande au Conseil municipal de ne pas envisager une demande de modifications aux SADR-2 et PSADR-3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'ensemble des motifs exprimés à la présente résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à la majorité

(Messieurs François Séguin, Paul Dumoulin et Guy Pilon ayant voté contre)

QUE soient refusées les demandes de modifications du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et du Règlement de zonage n° 1275 visant à permettre un développement résidentiel sur les lots 3 374 798, 3 374 799, 3 374 800, 3 374 801, 3 374 804, 3 374 805, 3 976 920 et 3 976 928, et ce, considérant les avis défavorables et les notes de travail relativement à la demande des instances suivantes : la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV-VS), la Direction de la santé publique de la Montérégie (DSP-M), le Service des finances et de la trésorerie et le Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-07-647 Adoption / Règlement n° 2005-10 / Fonds de roulement

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 2005-10 a été déposé à une séance tenue le 17 juin 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 2005-10 intitulé :

« Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 750 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général ».

« ADOPTÉE »

19-07-648 Adoption avec changements / Règlement n° 1781 / Nuisances (RMH 450)

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1781 a été déposé à une séance tenue le 17 juin 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1781 intitulé :

« Règlement remplaçant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) »

soit adopté avec changements à la Partie II – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES, soit :

- mise à jour de dispositions aux articles 34, 35, 39 et 40;
- l'ajout de l'article 45 concernant la responsabilité du propriétaire.

« ADOPTÉE »

19-07-649 Adoption / Règlement n° 1782 / Systèmes d'alarme (RMH 110)

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1782 a été déposé à une séance tenue le 17 juin 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1782 intitulé :

« Règlement remplaçant le Règlement n° 1561 sur les systèmes d'alarme (RMH 110) ».

« ADOPTÉE »

19-07-650 Adoption / Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1787 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 25 juin 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1787 intitulé :

« Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ».

« ADOPTÉE »

19-07-651 Adoption / Règlement n° 1586-05 / Matières résiduelles / Mise à jour de dispositions / Résidus encombrants / Fréquence des collectes / Infractions

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1586 a été déposé à une séance tenue le 17 juin 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1586-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux résidus encombrants, à la fréquence des collectes et aux infractions ».

« ADOPTÉE »

19-07-652 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-27 / Stationnement (RMH 330) / Prolongation de l'interdiction de stationnement / Rue Jean-Béliveau

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1694-27 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de prolonger l'interdiction de stationnement sur la rue Jean-Béliveau et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-07-653 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 19 juin 2019.

« ADOPTÉE »

19-07-654 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-07-655 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-07-656 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 46 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe